

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4519>



Statut, métier : où en sont les discussions ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : jeudi 6 février 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Enseignants :

Les discussions devraient reprendre au mois de février, mais le ministère n'a toujours pas communiqué le calendrier.

CPE :

Un premier groupe de travail consacré au CPE a eu lieu le 13 janvier. Le SNES a rappelé à cette occasion son attachement à l'esprit de la circulaire de 1982, le rôle spécifique des CPE au sein des équipes pédagogiques et éducatives au plus près des élèves et des familles. Le SNES a conditionné ce travail sur les missions à celui sur le temps de travail et son cadrage, la prise en compte des difficultés des conditions de travail, la création d'une inspection spécifique issue du corps et des conditions de carrière et de rémunération améliorées. Ce sera l'objet des prochaines réunions.

Le SNES met à votre disposition les deux fiches de travail proposées par le ministère lors de ce groupe de travail :

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Fiche ministérielle n°1 : CPE	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Fiche ministérielle n°2 : CPE
--	--

COPsy

Un groupe de travail ministériel a été ouvert le 30 janvier sur la question des missions des COPSY, des DCIO et de toute la chaîne hiérarchique. Ce GT traitera également de l'articulation des compétences entre l'État et les Régions pour la mise en place du SPRO, puis de la formation, du recrutement et de la carrière des COPsy.

Voici les premières réflexions du SNES concernant le document de travail remis par le ministère le 30 janvier.

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Fiche ministérielle n°1 : COPsy
--

Contractuels

Le groupe de travail consacré aux contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation s'est réuni au ministère mercredi 22 janvier. Caroline Mordelet, secrétaire de catégorie non titulaire a participé à la délégation du SNES.

Les propositions du ministre comportent de réelles avancées, notamment en matière de rémunération. Les recteurs seraient tenus d'élaborer une grille de rémunération assurant aux contractuels en CDD comme en CDI une progression de leur indice de rémunération avec l'ancienneté. Pour les contractuels titularisés, les règles de classement seraient modifiées : la règle « du butoir » qui avait pour effet le plus souvent de les priver de toute reprise d'ancienneté serait abrogée, demande que le SNES FSU n'avait cessé de porter lors des Comités techniques ministériels. Le décret de juillet 1989 concernant le recrutement de vacataires pour l'enseignement secondaire, statut particulièrement précaire, sera enfin abrogé comme nous l'exigions.

Statut, métier : où en sont les discussions ?

Un [compte rendu complet](#) est en ligne en ligne sur le site national.

Vous trouverez ci-dessous les fiches métiers de ce groupe de travail :

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Fiche ministérielle n°1 : Contractuels	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Fiche ministérielle n°2 : Contractuels	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Fiche ministérielle n°3 : Contractuels
---	---	---

Une nouvelle réunion est prévue à la mi-février. Pour être applicables à la rentrée 2014, les mesures annoncées devront être inscrites dans différents décrets.